

des Princes &c. Janvier 1761.

Les a rédigés, caractérise un Ecrivain à qui il ne manque aucune espèce de mérite Académique.

Cette nouvelle Société est donc en Bretagne comme un dépôt public où toutes les connoissances viennent se réunir pour se disperser ensuite dans toute cette grande Province. Les Associés ne s'occupent que du soin d'éclairer l'Agriculture & d'animer les Arts, d'abolir les pratiques vicieuses & de rectifier les méthodes imparfaites, de remonter à la source des abus, d'indiquer les remèdes quand on a pu les découvrir & d'en solliciter la découverte quand on les ignore. Les Etats de Bretagne se prêtent généreusement à fournir tous les secours d'argent & de crédit, qui sont nécessaires pour encourager l'émulation, pour affranchir l'industrie, pour obtenir au Commerce la liberté qui en est l'ame & la vie, pour demander l'abolition des privilèges exclusifs qui en sont la peste & la ruine.

Dans l'*Avertissement* qui n'est ici rien moins qu'un hors-d'œuvre, dans les *Observations* qui le suivent & qu'on appelle *Préliminaires* par rapport au fond de l'Ouvrage, dans le compte fidèle qu'on rend des opérations, de leurs succès, des échecs même qu'ont essuyés les nouvelles tentatives, il est aisé de voir que tout le travail de la Société est dirigé sur les meilleurs principes. Par-tout on s'attache aux objets les plus utiles; « ainsi des instrumens de labou- ce
rage plus simples & plus commodes, des Mou- ce
lins à l'huile, ou des Moulins à scie, des ma- ce
chines propres à abrégér le travail des Artisans ce
& des Fabriquans, l'introduction de nouvelles ce
industries qu'on est à portée d'exercer, com- ce
me la fabrication du Linge ouvré, des petites ce
Etoffes de fil ou de laine, voilà ce qu'elle (la ce